

SAS MECAMAR YACHTING

770 RUE DE KERJEGU
29200 - BREST
France
Siret : 83910169800018

Email : mecamar.brest@gmail.com
Monsieur Yves BRINETET - Gérant

FACTURE

N° : FAC00001744
Date : 07/05/2020
N° client : CLT00000996

CGL

1 RUE CELESTIN FREINET
44201 NANTES CEDEX 2

Réf. : Réf. à DEV00000224

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
FRA 07						
ART00002341 -HIGHFIELD PATROL 660 THE TRANSAT BATEAU NEUF • MOTEUR SUZUKI DF 150 AVEC COMMANDES ÉLECTRIQUES • DIRECTION HYDRAULIQUE • GPS SONDEUR 9 POUCES • ROLL BAR AVEC ANNEAU DE TRACTION • FINITION EVA TECK • PACK ELECTRIQUE (FEU, POMPE DE CALE ET PRISE USB 12 V) • ECHELLE DE BAINS • LED SOUS MARIN • BITTE D'AMARRAGE • PONT AUTO-VIDEUR • REMORQUE SUNWAY GALAXY G 260 • EQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ (GONFLEUR, SAC ÉTANCHE, KIT DE, CLÉ DE SERRAGE)	1,00		35 825,00 €	0,00%	35 825,00 €	20,00%
N° CNHFM 12064H920 MOTEUR N° 15003P-040271 REMORQUE N°						
ART00002355 -LIGNE DE MOUILLAGE+ ANCRE POSE OFFERTE DU GPS ET DU PACK FUSION SUR VOTRE ANCIEN BATEAU	1,00		80,00 €	0,00%	80,00 €	20,00%
BOITE A GANTS OFFERTE 3 PARE BATTAGES OFFERTS						
ART00002703 -ECO CONTRIBUTION DE 6 A 6,99 LOCATAIRE: MONSIEUR COLIN YANN APPORT DE 10 009.21 € RÉGLÉ PAR LE LOCATAIRE SOIT 23.199 %. ARMEMENT HAUTURIER FOURNI PAR LE LOCATAIRE	1,00		49,17 €	0,00%	49,17 €	20,00%

Détail de la TVA				Total HT	35 954,17 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	7 190,83 €
Normale	35 954,17 €	20,00%	7 190,83 €	Total TTC	43 145,00 €

Règlement	Carte bancaire
Echéance(s)	43 145,00 € au 07/05/2020

Coordonnées bancaires

Nom	SAS MECAMAR YACHTING
IBAN	FR7612906000125744962524423
BIC	AGRIFRPP829

Le montant total s'élève à quarante-trois mille cent quarante-cinq euros

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-6, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).